





Communiqué de presse Paris, le 9 janvier 2018

« Actualités fiscales 2018 et impacts sur le métier de CGP » sera le prochain thème de formation de CGPC

CGPC, l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés, a lancé en octobre 2017, un service de formations à destination de ses CGP certifiés, pour les aider à négocier le virage vers des préconisations de stratégie patrimoniale plus complexes, en réponse tant à la demande de leurs clients qu'à l'émergence des assistances numériques au conseil. Elles permettront notamment aux CGP d'assimiler et de s'approprier le sens et le contenu des contraintes réglementaires.

Après avoir traité en 2017 les thèmes de « l'assurance vie et ses aspects économiques et actualité réglementaire » et « logique et actualité de l'immobilier », la prochaine formation traitera de "actualités fiscales 2018 et impacts sur le métier de CGP". Animée par Maître Frédéric GUILGUET, avocat à la cour d'appel de Paris, elle aura lieu le 22 janvier 2018 à Paris 8^{ème}.

Divers points seront traités :

- Réforme de la fiscalité de l'épargne (PFU, Assurance vie, départ à la retraite chef d'entreprise) avec un cas pratique prospectif : de nouvelles perspectives pour l'investissement financier versus investissement immobilier Des perspectives pour la SCI (I.S.) ?
- Suppression de l'Impôt de solidarité sur la fortune (IFI, crédit in fine, immobilier professionnel, valorisation usufruit successoral) avec un point sur les nouvelles perspectives pour le traitement de l'immobilier versus investissement financier;
- Prélèvement à la source : crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR), investissements locatifs, traitement des charges déductibles, PERP en 2018 et 2019 ;
- Questions autour des dirigeants / professionnels avec un cas pratique prospectif : de nouvelles perspectives pour le traitement des holdings patrimoniales, holding animatrice, société-mère, SCI (I.S.)

Adaptées au niveau d'expertise des CGP certifiés, ces formations répondent aux exigences de qualité et d'indépendance que défend CGPC. Elles compteront pour la satisfaction de l'obligation de formation continue (60 heures sur 2 ans) des certifiés CGPC pour conserver leur certification.

A propos de CGPC:

CGPC: une vocation de certification pour la protection du consommateur

Créée en 1997, CGPC est une association, à but non lucratif, dédiée à la protecteur du consommateur qui a pour mission principale est de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine, au moyen d'un examen exigeant et couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation du Conseil en gestion de patrimoine.

Depuis sa création, plus de 2 600 professionnels ont réussi cet examen de certification et continuent à satisfaire les exigences de formation continue validée, permettant ainsi de renforcer la confiance et la sécurité de l'épargnant final en regroupant pour lui des Conseils en gestion de patrimoine dument évalués, qui bénéficient, sur simple demande, de la Certification ISO 22222, norme internationale du Conseil en gestion de patrimoine.

CGPC est la seule instance agréée en France par Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP®, Certified Financial Planner, pour le monde entier (hors USA), qui constitue le label d'excellence professionnelle international. FPSB réunit l'ensemble des organisations certifiantes des 26 pays regroupant + de 170.000 professionnels, en garantissant une même qualité de certification, une même rigueur de sélection et de contrôle, une même éthique quel que soit le pays.

Depuis début 2017, la certification CFP/CGPC jouit d'une reconnaissance « académique » européenne et française au niveau « EQF 7 ». En effet, les professionnels qui passeront avec succès les épreuves de certification CFP/CGPC, obtiendront simultanément le titre RNCP de niveau I reconnu par l'Etat et équivalent au master (bac+5).

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki: +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr